

Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Mercredi 26 juin 2024

La séance est ouverte à 17h06 sous la présidence de Madame Nadette Fauvin.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Madame Aurélie Chesnais ; Monsieur Philippe Münch représenté par Monsieur Yohann Scribano

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Madame Hélène Castany-Owhadi ; Monsieur Yohann Scribano.

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga ; Monsieur Florent Siclet.

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Stéphane Dupont ; Madame Pascale Roca.

Collège E : Représentants des autres personnels

Madame Anne-Lise Allian ; Monsieur Pierre Domergue représenté par Madame Anne-Lise Allian.

Collège F : Usagers

Monsieur Vincent Clavel ; Madame Julie Jamay ; Madame Lucie Mejean.

Personnalités désignées par la région

Monsieur Sébastien Denaja représenté par Madame Nadette Fauvin.

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Nadette Fauvin ; Monsieur Christophe Mauny ; Madame Magali Mariani ; Madame Agnès Vrinat.

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.

Monsieur Xavier Buff ; Madame Nadine Jessel ; Monsieur Julien Netter.

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Madame Anne Fraïsse ; Madame Agnès Fichard-Carroll ; Monsieur Pascal Noguès ; Monsieur Jean-Patrick Respaut ; Monsieur Benoît Roig représenté par Madame Anne Fraïsse.

Invités présents à la séance.

Madame Sandra Bringay ; Madame Ariane-Esther Carmignac ; Madame Sandrine De La Cruz ; Monsieur Éric Dreidemy ; Monsieur Éric Favard ; Monsieur Rodolphe Giroudeau ; Christophe lung ; Madame Pascale Leclercq ; Madame Valérie Munier ; Madame Louise Nyssen ; Monsieur Sylvain Olivier ; Monsieur Éric Paroldi ; Madame Agnès Perrin-Doucey ; Monsieur Mathieu Ruffenach.

Secrétaire de séance

Madame Marguerite Taule

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Est désigné comme secrétaire de séance M. Florent Siclet.

Mme Nadette Fauvin présente M. Mathieu Ruffenach qui sera, à partir de septembre 2024, officiellement le successeur de Mme Magali Mariani au poste d'inspecteur référent 2nd degré au niveau de l'INSPE. M. lung remercie Mme Magali Mariani pour le travail réalisé ces trois dernières années.

1. Avis sur le procès-verbal du conseil de l'INSPE du 3 avril 2024

Mme Aurélie Chesnais signale une erreur dans la dénomination de la liste « Construire la formation pour l'école de Demain » qui par erreur a été dénommée « Construire la formation de demain ». M. Christophe lung s'excuse pour cette erreur qui sera évidemment corrigée. Mme Fauvin soumet alors le PV corrigé au vote.

Vote sur le point 1 : Validation du procès-verbal du conseil de l'INSPE

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 26

2. Avis sur le cadrage des MCC des masters MEEF

M. Christophe lung présente le cadrage des modalités de contrôle de connaissances des masters MEEF et indique qu'il n'y a pas de modification de fond par rapport au cadrage présenté l'an dernier. Des modifications de forme ont été introduites suite à un travail réalisé avec la direction des formations et des enseignements (DFE) de l'Université de Montpellier. Les collègues de l'université de Paul Valéry demandent des modifications par rapport à ce qui a été envoyé concernant le point « III.3 Capitalisation, paragraphe 2. A l'UPVM, les notes seuils sont indiquées en annexe du règlement des études et pas dans les MCC. Cette modification sera indiquée en note de bas de page.

M. Christophe lung explique l'importance des notes seuils. Certains étudiants parviennent à une moyenne supérieure à 10 sans avoir les fondamentaux. Cela permet de ne pas valider une année lorsqu'un domaine de compétence n'est pas validé.

Mme Aurélie Chesnais fait une remarque en lien avec Mme Pascale Roca sur le paragraphe 2 « **Publicité du calendrier et des modalités de contrôle des connaissances** ». Hormis le fait que les étudiants sont informés « au moins 15 jours à l'avance des dates et heures des épreuves, sauf cas de force majeure ou urgence avérée », il n'est rien dit de la manière dont les étudiants ont accès et dont sont diffusés les contrôles des connaissances. Cette publicité relève plutôt des parcours plutôt que de l'INSPE, mais il y a peut-être quelque chose à harmoniser entre le titre du paragraphe et son contenu. Il pourrait être indiqué que chaque université est responsable de la diffusion, de la publicité de ces contrôles de connaissance.

M. Christophe lung propose de rajouter que les étudiants sont informés par leur université d'inscription. M. lung demande si cela est bien le cas, pour les parcours qui sont sur 2 composantes. M. Éric Favard indique que chacune des parties informe ses propres étudiants dans son domaine d'activité. Cela relève des universités et pas de l'INSPE.

M. Christophe lung propose d'indiquer : « Les étudiants sont informés **par les universités au moins 15 jours** à l'avance des dates et heures des épreuves, sauf cas de force majeure ou urgence avérée »

Mme Sandrine de la Cruz revient sur le paragraphe 1.1 sur la mention MEEF premier degré où il est indiqué que « les modalités de la mise en œuvre de ce régime de la session unique sont détaillées dans le ROD ». Or il n'y a plus de ROD à la faculté d'éducation ni à l'université de Montpellier. L'intitulé est « Règlement des Enseignements des Etudes et des Examens » « R3E ».

Rappel des 3 modifications :

- Dans le paragraphe 1.1 : Les mentions portées par la Faculté d'Éducation, « ROD » est remplacé par « R3E » « Règlement des enseignements, des Études et des Examens ».
- Dans le paragraphe 2 : on rajoute le mot choix « Publicité du calendrier **et choix** des modalités de contrôle des connaissances » et on met « les étudiants sont informés **par les universités** au moins 15 jours à l'avance des dates et heures des épreuves... »
- Dans la partie « III.3 Capitalisation », paragraphe 2, il est ajouté une note de bas de page indiquant qu'à l'UPVM, les notes seuils sont indiquées en annexe du règlement des études.
-

Vote sur le point 2 : Avis sur le cadrage des MCC des masters MEEF.

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 26

3. Avis sur la proposition d'équipe de direction à compter du 1^{er} septembre 2024

M. Christophe lung présente la proposition de l'équipe de direction à compter du 1^{er} septembre 2024. Du fait du départ à la retraite de M. Éric Favard, l'équipe de direction va être modifiée.

M. Christophe lung remercie M Éric Favard pour tout le travail réalisé depuis 10 ans au niveau de l'ESPE puis INSPE, pour sa bienveillance et sa capacité à faire travailler un collectif, à travailler pour le collectif, pour sa quantité de travail qu'il a réalisé pour les étudiants en général et notamment pour les étudiants en difficulté.

Mme Nadette Fauvin salue la façon de M. Éric Favard d'avoir une pensée complexe qui est en capacité de relier des points de vue qui peuvent être, dans un premier temps, pas forcément conciliables, ainsi que son esprit critique qui fait avancer l'INSPE.

M. Éric Favard répond que l'on n'est rien sans les autres. Le travail est un travail d'équipe. Il termine par cette réflexion : « je revendique mon droit à la paresse », et remercie M. lung et les autres membres du conseil.

La proposition est que M. Éric Favard soit remplacé par 2 chargés de mission :

- « Bureau des stages et Professionnalisation » : Mme Amal El-Ghorfi, responsable du parcours CPE (32h eq TD)
- « Coordination des parcours 2nd degré co-portés FDE – universités partenaires » : M. Jean-Michel Meyre (32h eq TD), directeur-adjoint de la Faculté d'Education, directeur des études du site de Montpellier.

Vote sur le point 3 : Avis sur les dates de fermeture de l'INSPE

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 26

4. Information du directeur

4.1. Résultats du CRPE

M. Christophe lung présente les résultats au concours du CRPE (Diapositive 12) et constate une très grande stabilité par rapport à l'an dernier.

M. Christophe Mauny donne les résultats du concours de professeur des écoles dans l'académie de Montpellier :

- 374 postes au concours dont :
 - o 337 postes pour l'enseignement public
 - o 37 postes pour l'enseignement privé.
- 98% de présence à l'admission.
 - o 14 candidats ne se sont pas présentés, 12 dans le public et 2 dans le privé
- Le seuil d'admission est de 11,78, c'est -0,56 de moins qu'en 2023.
 - o Seuil d'admission pour le public : 12,03
 - o Seuil d'admission pour le privé : 11,53
 - o + 0,5 pour le public par rapport au privé.
- Le dernier sur la liste complémentaire à 11,39.
- 10 postes aux concours pour les langues régionales :
 - o 5 postes en occitan,
 - o 5 postes en catalan.

M. Christophe Mauny rajoute que cette année, la liste complémentaire n'est pas activée dans la même temporalité que l'an dernier. Il faut dire aussi aux étudiants qui misent sur le statut de contractuel qu'il y a une forme d'incertitude car cette année il ne sera pas recruté l'équivalent du nombre de contractuels de l'an dernier.

M. Éric Favard souligne que c'est paradoxal avec l'attractivité de la région, cela voudrait dire que ce sont des personnes plus âgées qui arrivent.

M. Christophe Mauny répond que la région est certes attractive, mais le taux démographique ne compense pas les courbes entre les naissances et les décès. Trois communes dans la région Occitanie gagnent en habitants : Montpellier, Toulouse et Alès dans le Gard. Pour Alès c'est plus de 1000 habitants par an, mais il n'y a aucune traduction en termes de population scolaire. Le public qui arrive n'est pas un public qui arrive avec des enfants de manière systématique.

Mme Nadette Fauvin donne des chiffres nationaux du CRPE :

- + 0,2% d'inscriptions au concours
- +4,5% de présents au concours
- +1,7 % d'admissibles
- +0,2 % d'admis.

4.2. Incertitudes sur la réforme de la formation et du recrutement des enseignants et CPE

M. Christophe lung a réuni, dans un diaporama, toutes les informations liées à la réforme qui sont actuellement disponibles. Diapositives 15 et 16

Mme Nadette Fauvin n'a pas d'éléments nouveaux.

4.3. Organisation de la semaine de pré-rentrée

- Début de la semaine de pré-rentrée : lundi 26 août
- Accueil de Mme la Rectrice actuellement prévu le mardi 27 matin

Conséquence : la formation débutera le lundi 26 avant l'accueil de Mme la Rectrice.

Fin du conseil à 18 heures.

Conseil de l'INSPE du 9 octobre 2024

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.



- 1- Avis sur le procès-verbal du conseil de l'INSPE d 26 juin 2024
- 2- Avis sur les MCC des quatre mentions de master MEEF
- 3- Avis sur le budget projet 2024
- 4- Informations générales
 - 4.1- Bilan année universitaire 2022/23
 - 4.2- Premier bilan de la rentrée 2023/24
 - 4.3- Actualités commission de la recherche
 - 4.4- Renouvellement du conseil de l'INSPE
 - 4.5- Travaux à réaliser pendant l'année 2024-25
 - 4.5.1- Préparation d'un dossier d'auto-évaluation du HCERES
 - 4.5.2- Réflexion relative à l'évaluation par compétences de la prochaine offre de formation
 - 4.5.3- Nouvelle offre de formation à réaliser dans le cadre d'une réforme?



Point 1 : Avis sur le PV du conseil de l'INSPE du 26 juin 2024



Proposition de correction d'Aurélie Chesnais



Vote sur le point 1

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 2 : Avis sur les MCC



- Les MCC ont déjà été validés par les conseils de composantes et les CFVU des universités mettant en œuvre les différents parcours.
- Elles respectent le cadrage des MCC de l'INSPE ayant reçu un avis favorable du conseil de l'INSPE le 26 juin puis des CFVU des 4 universités.
- Un grand merci aux équipes pédagogiques, aux scolarités des différentes composantes universitaires et des universités et à Louise Nyssen



Vote sur le point 2

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 3 – Avis sur le budget Projet 2024



Lors de la réalisation du budget projet 2024, les universités fournissent les dépenses réalisées pendant l'année universitaire précédente 2022/23. Les universités pouvaient indiquer de possibles évolutions pendant l'année 2023/24. Contrairement au précédent budget projet réalisé, les fonctionnaires stagiaires à mi-temps sont inscrits en DIU, les étudiants passant désormais le concours en M2.

Les données demandées sont fixées par l'Etat :

- Masse salariale de BIATS
- Masse salariale des enseignants
- Coût des Bibliothèques
- Coût des Locaux
- Fonctionnement général

Le fichier qui est soumis au vote pour avis est le fichier dont le format est fixé par l'Etat, ce fichier indique les contribution des différentes universités dans ces différentes rubriques pour chacune des années des quatre mentions de master MEEF : [Projet_Budget_Projet_Volet universitaire_2024.xlsx](#)

Une note d'explication est jointe à ce fichier excel : [projet_Note_budget projet_2024.docx](#)



Les données de ce budget projet 2024 sont comparées au précédent budget projet réalisé (Budget Projet 2022). Ce budget projet estimait les coûts générés par l'année de transition 2021/22, l'année 2021 étant la dernière année de lauréats de concours issus d'un concours en M1. Lors de cette année de transition, les nouvelles maquettes de M1 MEEF avaient été mises en place et coexistaient deux populations en M2 : les lauréats des concours niveau M1 et des non-lauréats de concours passant le nouveau concours niveau M2.

Les diapositives suivantes présentent des informations extraites du budget projet 2024



Extrait Budget Projet 2024 Année de M1 (4 mentions)

BUDGET PROJET 2024- Master 1				
Université	Masse salariale		Fonctionnement	
UM	6 353 352 €	81,7%	2 463 649 €	89,0%
UPVM	937 896 €	12,1%	216 165 €	7,8%
UPVD	428 350 €	5,5%	83 586 €	3,0%
UNIMES	61 350 €	0,8%	4 047 €	0,1%
TOTAL Université	7 780 948 €	100%	2 767 447 €	100%

La baisse observée (-7%) résulte à la fois de l'évolution des maquettes conduisant à une répartition différentes des heures entre M1 et M2, une baisse des effectifs notamment dans le 2nd degré (-15%).

Pour rappel, budget projet 2022 (année de transition, concours en M1)

BUDGET PROJET 2022- Master 1				
Université	Masse salariale		Fonctionnement	
UM	6 644 899 €	79,7%	2 650 999 €	89,0%
UM3	948 230 €	11,4%	223 565 €	7,5%
UPVD	683 850 €	8,2%	100 452 €	3,4%
UNIMES	60 550 €	0,7%	4 786 €	0,2%
TOTAL Université	8 337 529 €	100,0%	2 979 802 €	100%

Extrait Budget Projet 2024

Année de M2 + DIU (4 mentions)

BUDGET PROJET 2024- Master 2 + DIU				
Université	Masse salariale		Fonctionnement	
UM	6 236 065 €	87,33%	2 740 264 €	91,5%
UPVM	494 330 €	6,92%	171 298 €	5,7%
UPVD	369 050 €	5,17%	75 444 €	2,5%
UNIMES	41 550 €	0,58%	7 372 €	0,2%
TOTAL Université	7 140 995 €	100%	2 994 378 €	100%

Une augmentation de 3% est observée du fait de la mise en place de la formation des DIU en parallèle de la formation des M2 MEEF.

Pour rappel, budget projet 2022 (année de transition, concours en M1)

BUDGET PROJET 2022- Master 2 + DU				
Université	Masse salariale		Fonctionnement	
UM	6 484 591 €	89,7%	2 416 514 €	90,7%
UM3	364 974 €	5,1%	175 298 €	6,6%
UPVD	332 850 €	4,6%	69 828 €	2,6%
UNIMES	44 150 €	0,6%	3 786 €	0,1%
TOTAL Université	7 226 565 €	100%	2 665 426 €	100%

Extrait Budget Projet 2024 M1 + M2 + DIU (4 mentions)

BUDGET PROJET 2024- Master 1 + Master 2 +DIU				
Université	Masse salariale		Fonctionnement	
UM	12 589 417 €	84,37%	5 203 913 €	90,32%
UM3	1 432 226 €	9,60%	387 463 €	6,72%
UPVD	797 400 €	5,34%	159 030 €	2,76%
UNIMES	102 900 €	0,69%	11 419 €	0,20%
TOTAL Université	14 921 943 €	100%	5 761 825 €	100%
TOTAL Rectorat	11 951 582 €			

Le nombre d'étudiants à former est globalement constant (petite baisse) tout comme le budget projet.

Le statut des étudiants changent (moins d'étudiants de master et PSTG inscrits en DIU nouvelle formation mise en place).

Pour rappel, budget projet 2022 (année de transition, concours en M1)

BUDGET PROJET 2022- Master 1 + Master 2 +DU				
Université	Masse salariale		Fonctionnement	
UM	13 129 490 €	84,4%	5 067 513 €	89,77%
UM3	1 313 204 €	8,4%	398 863 €	7,07%
UPVD	1 016 700 €	6,5%	170 280 €	3,02%
UNIMES	104 700 €	0,7%	8 572 €	0,15%
TOTAL Université	15 564 094 €	100%	5 645 228 €	100%
TOTAL Rectorat	19 725 223 €			

Comparaison avec le précédent budget Projet réalisé (année de transition 2022)

Mention MEEF			Effectif		Total Université		
			Budget Projet 2022	Budget Projet 2024	Budget Projet 2022	Budget Projet 2024	Evolution
1er degré	UF 1	M1	605	614	12179,3	11409,97	-6%
		M2+DIU	587	630	9688,22	10063,93	4%
		Total	1192	1244	21867,52	21473,9	-2%
Pratiques et Ingénierie de la Formation	UF 2	M1		40		237,26	
		M2	85	43	1569	413	-74%
		Total	85	83	1569	650,26	-59%
2nd degré	TOTAL	M1	512	430	15881	14869	-6%
		M2+DIU	635	570	9345	11613	24%
		Total	1147	1000	25226	26476	5%
Encadrement Educatif		M1	38	30	540	458	-15%
		M2+DIU	38	39	777	666	-14%
		Total	76	69	1317	1124	-15%
TOTAL TOUTES MENTIONS		M1	1155	1114	28600	26974	-6%
		M2+DIU	1345	1282	21379	22755	6%
		Total	2500	2396	49980	49724	-1%



Comparaison avec le précédent budget Projet réalisé (année de transition 2022) Au niveau des différentes unité de formation pour le 2nd degré

Mention MEEF 2nd degré		Budget Projet			Commentaires	
		2022	2024	Evolution		
UF 3 Sciences 34	M1	3399	3110	-8%		
	M2+DIU	1423	1897	33%		
	Total	4822	5007	4%		
UF4 Arts et Lettres 34	M1	1717	1597	-7%		
	M2+DIU	1179	1357	15%		
	Total	2896	2954	2%		
UF5 Langues 34	M1	2386	2333	-2%		
	M2+DIU	1069	1418	33%		
	Total	3455	3751	9%		
UF6 Doc et SHS 34	M1	1887	2099	11%		Dans les parcours STMS et Documentation, certaines heures d'enseignement étaient mutualisées avec d'autres mentions pour le budget projet 2022
	M2+DIU	930	1459	57%		
	Total	2817	3552	26%		
UF7 EPS	M1	997	1595	60%	Dans les parcours EPS, les effectifs et les maquettes ont beaucoup évolué en M1 et en M2.	
	M2+DIU	1675	1920,5	15%		
	Total	2672	3515,5	32%		
UF8 Enseignements Technologiques et Professionnels	M1	2519	2437	-3%		
	M2+DIU	1691	2001	18%		
	Total	4210	4438	5%		
UPVD	M1	2976	1698	-43%	Dans le budget projet 2024, les parcours en M1 en Catalan et Mathématiques n'ont pas ouvert	
	M2+DIU	1378	1560	13%		
	Total	4354	3258	-25%		
Total Mention 2nd degré	M1	15881	14869	-6%	Baisse en M1 en lien avec une baisse d'effectif et un transfert d'heures entre le M1 et le M2 Augmentation en M2+DIU du fait de la mise en place de la formation des PSTG en DIU	
	M2+DIU	9345	11613	24%		
	Total	25226	26476	5%		



Lors de la réalisation du budget projet 2024, le rectorat communique les dépenses réalisées pendant l'année universitaire précédente 2022/23.

- Les indemnités des tuteurs des étudiants de Master MEEF et de DIU
- Les décharges des CMF, PFA et fonctionnaires stagiaires à mi-temps
- Compensation des droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires et de l'apport de l'Etat à la formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps inscrits en DIU
« Entrée dans le métier des professeurs et CPE »
- Frais des déplacements PFA et des fonctionnaires stagiaires à mi-temps



Volet rectoral du Budget Projet 2024

(sous réserve de corrections apportées par le du rectorat)

	Effectifs Etudiants inscrits en M1 (données universitaires)	Effectifs Etudiants M2 SIPA (données DAF rectorat, 1er et 2nd degré)	Effectifs Etudiants contractuels alternants (Pour le 2nd degré, données secrétariat doyen) données FDE pour le 1er degré	Effectifs Fonctionnaires stagiaires (Pour le second degré, données DPE) données FDE pour le 1er degré	-Tutorat étudiants de M1 et M2 : Valorisation 300 € par binôme en M1, par étudiant en M2 SIPA et 800 € par contractuels alternants	Tutorat PSTG (valorisation 1200 € par stagiaire)	Gratification des stages de M2 MEEF des étudiant réalisant un stage SIPA = 1263,6 euros données DAF	Intervention dans les maquettes (CMF, PFA,...) + Coordination du réseau des tuteurs (eq h TD) (valorisée à 200 €) Données M. Mariani pour le 2nd degré et données FDE pour le 1er degré		Valorisation mi-temps FSTG valorisé à hauteur de 23 000 €	Financement de l'Etat de la formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps inscrits en DIU (1600 € par PSTG)	Remboursement des droits d'inscription des PSTG à hauteur de 243 €	Frais de transport des PSTG -	Frais de transport des tuteurs et des PFA - CMF	TOTAL
								Nbre Heures	MS						
M1 MEEF															
1er degré	557				83 550 €										83 550 €
2nd degré	430				64 500 €										64 500 €
Encadrement Educatif	30				4 500 €										4 500 €
TOTAL	1 017				152 550 €										152 550 €
M2 MEEF + DU "Formation des fonctionnaires stagiaires"															
1er degré		307	172	151	229 700 €	181 200 €	387 925 €			3 473 000 €	241 600 €	36 693 €			4 550 118 €
2nd degré		291	92	177	160 900 €	212 400 €	367 708 €			4 071 000 €	283 200 €	43 011 €			5 138 219 €
Encadrement Educatif		24	15	10	19 200 €	12 000 €	30 326 €			230 000 €	16 000 €	2 430 €			309 956 €
TOTAL		622	279	338	409 800 €	405 600 €	785 959 €			7 774 000 €	540 800 €	82 134 €			9 998 293 €
M1 + M2 MEEF + DU "Formation des fonctionnaires stagiaires"															
1er degré	557	307	172	151	313 250 €	181 200 €	387 925 €	4363	872 600 €	3 473 000 €	241 600 €	36 693 €			5 506 268 €
2nd degré	430	291	92	177	225 400 €	212 400 €	367 708 €	4427	885 400 €	4 071 000 €	283 200 €	43 011 €			6 088 119 €
Encadrement Educatif	30	24	9	9	23 700 €	12 000 €	30 326 €	95	19 000 €	230 000 €	16 000 €	2 430 €			333 456 €
TOTAL	1 017	622	273	337	562 350 €	405 600 €	785 959 €	8885	1 777 000 €	7 774 000 €	540 800 €	82 134 €	648 €	23 091 €	11 951 582 €
Pour rappel le budget projet 2022 prend en compte la mise en place de la réforme dans le contexte d'une année de transition 2021/22. Des lauréats en M2 issus d'un concours M1 ainsi que des étudiants inscrits en M2 repassant le concours.															
1er degré	605	198	125	289	250 150 €	346 800 €	250 193 €	3714	742 800 €	6 647 000 €		70 227 €			8 307 170 €
2nd degré	512	147	95	394	196 900 €	472 800 €	185 749 €	4771	954 200 €	9 062 000 €		95 742 €			11 074 401 €
Encadrement Educatif	38	10	9	9	17 500 €	14 400 €	12 636 €	101	20 200 €	276 000 €		2 916 €			343 652 €
TOTAL	1155	355	229	692	464 550 €	834 000 €	448 578 €	8586	1 717 200 €	15 985 000 €		168 885 €	92 540 €	14 470 €	19 725 223 €

Budget Projet 2022 : Il intégrait les données de l'année universitaire 2021/2022, année de transition et de mise en place de la nouvelle formation en M1 MEEF. Pour le M2 MEEF, deux populations coexistaient : les lauréats du concours (2021 niveau M1) et des étudiants non lauréats repassant le concours.

Budget projet 2024 : Il intègre les données de l'année universitaire 2022-23. Désormais, les PSTG sont inscrits en DIU. Globalement le nombre d'étudiants en M2 MEEF ou PSTG à former est équivalent à celui observé pour le budget projet 2022. La différence réside dans le fait que le nombre de PSTG a été divisé par deux entre ces deux budgets projets puisque désormais une majorité de lauréats de concours sont affectés à plein temps. C'est ce qui explique la baisse de 40% du budget projet du rectorat (-7 418 741 €). Le nombre de PSTG ayant été divisé par deux, la valorisation de leur mi-temps est divisée par deux et conduit à une baisse de 7 873 000 € de cette ligne correspondant à la valorisation du mi-temps. Ce budget projet indique que l'apport du rectorat en termes de formation est constant.



Evolution du budget projet et des statuts des formateurs (Universités + Rectorat)

- Globalement, (M1+M2+DIU), on constate une grande stabilité, la baisse des effectifs en M1 associée à une évolution des maquette conduit à une baisse du nombre d'heures d'enseignement en M1 alors qu'au contraire l'apparition de la formation des DIU en plus de celle des M2 conduit à une augmentation du volume horaire dédié au M2+DIU.
- Si l'on s'intéresse au statut des formateurs dans les différentes mentions (Enseignants-Chercheurs, Enseignants affectés à l'Université, Enseignants affectés à titre principal à l'Education Nationale (CMF+PFA+Temps Partagés) et enseignants vacataires, on obtient :

		Vacataire	% Vacataires	personnels EN	% Personnel EN	EC	% EC	Enseignants	% Enseignants
1er degré	BP 2024	1793,01	7%	9194,07	36%	3735,47	14%	11114	43%
	BP 2022		5%		35%		17%		43%
CPE	BP 2024	85	7%	333	29%	377	32%	368	32%
	BP 2022		5%		31%		20%		44%
2nd degré	UF3 -34	587	9%	1861	30%	2101	34%	1652	27%
	UF4 -34	303	9%	996	29%	1156	34%	932	28%
	UF5 -34	466	11%	1175	28%	1808	43%	792	19%
	UF6 -34	565	15%	1185	31%	840	22%	1291	33%
	UF7 -34	394	10%	696	18%	78	2%	2635	69%
	UF8 -30-34	918	19%	1853	39%	727	15%	1312	27%
	Parcours Perpignan	839	23%	419	11%	1769	48%	650	18%
	BP 2024	4071	14%	8185	27%	8479	28%	9265	31%
	BP 2022		11%		23%		36%		30%

- Comme souhaité, on observe une augmentation de la part des enseignements réalisés par les enseignants affectés à titre principal à l'Education Nationale (PFA+CMF+Temps Partagés). Contrairement à ce qui avait été observé en 2022, dans le 2nd degré, tous les parcours ont une part conséquente (supérieure à 25%) d'enseignements réalisés par des personnels affectés à titre principal à l'Education Nationale.



Point 4 : Informations générales

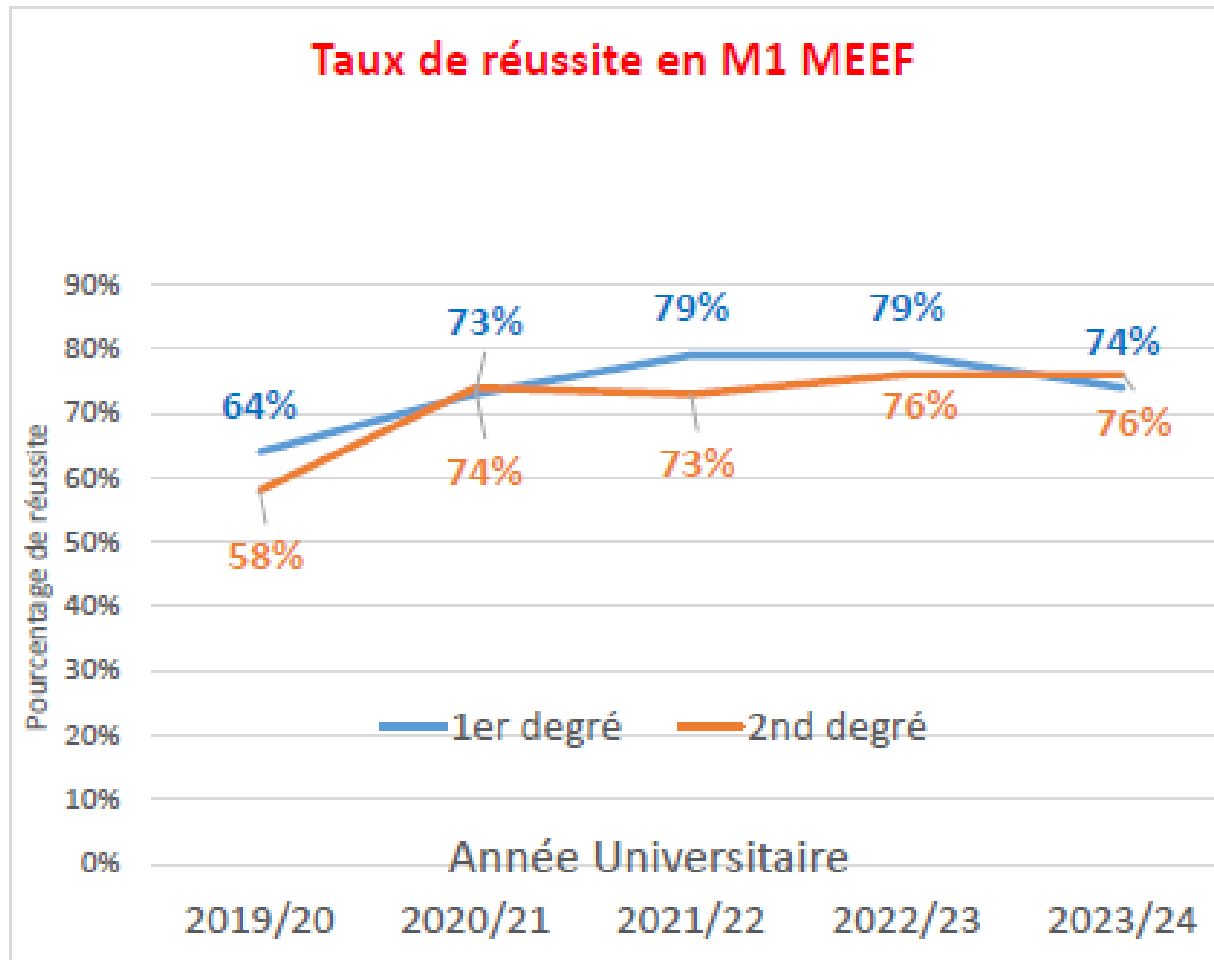


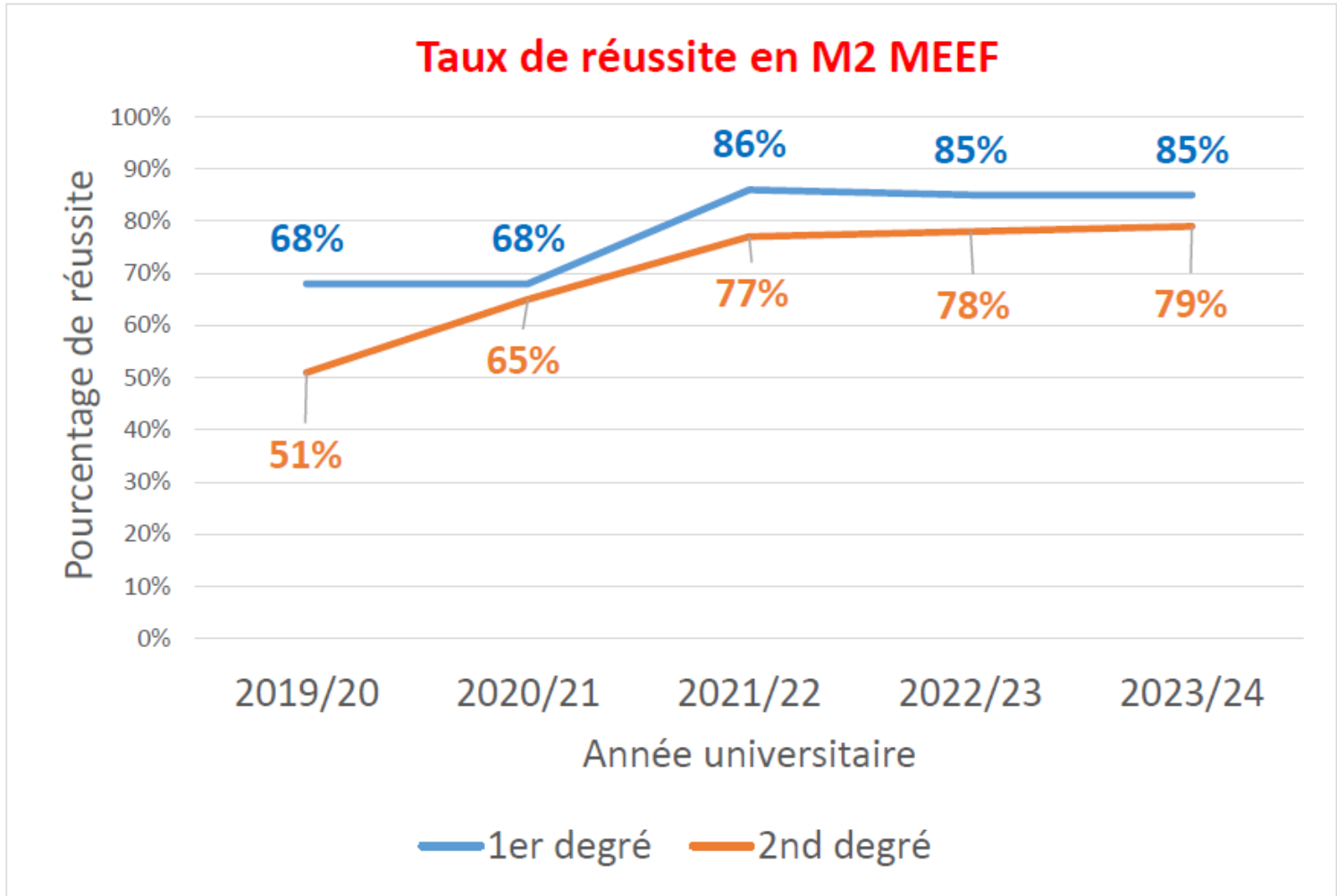
Point 4.1 : Bilan de l'année universitaire 2023/24

4.1.1-Résultats en master



Taux de réussite en M1 MEEF





Point 4.1 : Bilan de l'année universitaire 2022/23

4.1.2-Résultats aux concours



- **Données concours externe :**
 - **7917 postes (-3% par rapport à 2023)**
 - 6961 admis (87% des postes ouverts), autant d'admis qu'en 2023
 - **Dans notre académie, taux de réussite moyen de 30%**
 - **Au niveau national, le taux de réussite moyen est de 37%** (avec liste complémentaire) allant de 12% à la Martinique et en Polynésie, 18% à Rennes plus faible taux en métropole à 73% à Créteil et Vesaille)
 - **Les 111 postes non pourvus dans 4 académies :**
 - -115 en Guyane soit 78% des postes
 - -406 à Créteil soit 39% des postes
 - -590 à Versailles soit 48% des postes
 - Sur les 700 postes proposés en plus à Créteil et Versailles lors du concours supplémentaires : 420 reçus sur 750 postes
 - Quant aux langues régionales dans notre académie
 - 13 postes, 19 présents au concours, 10 lauréats



■ Données concours externe :

- **5122 postes (-1,5% par rapport à 2023)**
- **4487 admis soit 150 de plus qu'en 2023 (87% des postes ouverts)**
- **Taux de réussite moyen de 39% (comme en 2023), quelques taux de réussite :**
 - Entre 10% et 15% : Italien, Chinois
 - Entre 20% et 25% : Arts Plastiques
 - Entre 25% et 30% : SES
 - Entre 30% et 35% : Espagnol, HG, Doc, Occitan, SVT
 - Entre 35% et 40% : NSI, Catalan
 - Entre 50% et 55% : PC, Anglais, Maths, Lettres,
 - Entre 55% et 60% : Lettres, Education Musicale,
 - Plus que 60% : Allemand
- **Les 862 postes non pourvus sont localisés dans 9 disciplines :**
 - -33 en Education Musicale soit 27% des postes
 - -90 en Allemand soit 55% des postes
 - -20 en Anglais soit 2% des postes
 - -28 en Espagnol soit 10% des postes
 - -78 en Lettres Modernes soit 11% des postes
 - -250 en Mathématiques soit 24% des postes
 - -142 en PC soit 33% des postes



Le CAPEPS : concours national sélectif avec un nombre de candidats élevé

■ Données concours externe :

- 684 postes (6 de plus qu'en 2023)
- 2803 présents en 2024, 2746 en 2023, 2704 en 2022,
- 684 admis
- Taux de réussite moyen de 24% (comme l'an dernier),



■ Données concours externe :

- 549 postes (11 postes de moins qu'en 2023)
- 418 admis (61 de moins qu'en 2023) (76% des postes ouverts)
- Taux de réussite moyen de 29%, quelques taux de réussite :
 - Entre 25% et 30% : Biotech , Design, EG (Marketing), STMS
 - Entre 30% et 40% : EG (autres spécialités), S21 (31%)
 - Entre 40% et 50% : S2I
- 127 postes non pourvus sont localisés dans deux champs disciplinaires :
 - -22 en Eco-Gestion option comptabilité (31% des postes non pourvus)
 - -105 en S2I (58% des postes non pourvus)

La situation des Sciences de l'Ingénieur empire : le concours a un taux de sélectivité plus élevé (40% au lieu de 31%) et le nombre de postes vacants augmentent fortement (58% au lieu de 38%).



■ Données concours externe :

- 1187 postes (-13% par rapport à 2023)
- 917 admis (-8% par rapport à 2023) (77% des postes ouverts)
- Taux de réussite moyen de 32% (40% en 2023), quelques taux de réussite :
 - Entre 10% et 15% : EG (gestion et administration)
 - Entre 25% et 20% : EG (commerce et vente)
 - Entre 25% et 30% : espagnol-lettres, STMS
 - Entre 30% et 35% : Différentes options de génie civil ou d'Eco-Gestion
 - Entre 35% et 40% : deux options de génie
 - Entre 40% et 50% : Maths Sciences, Anglais-Lettres, Lettres-HG, Design
 - Entre 50% et 67% ; parcours du S2I
- 185 postes non pourvus dans les disciplines préparées sur Montpellier :
 - 109 en Maths Sciences (51% des postes)
 - 46 en S2I
 - 23 en STMS (42% des postes)
 - 7 en design (19% des postes)



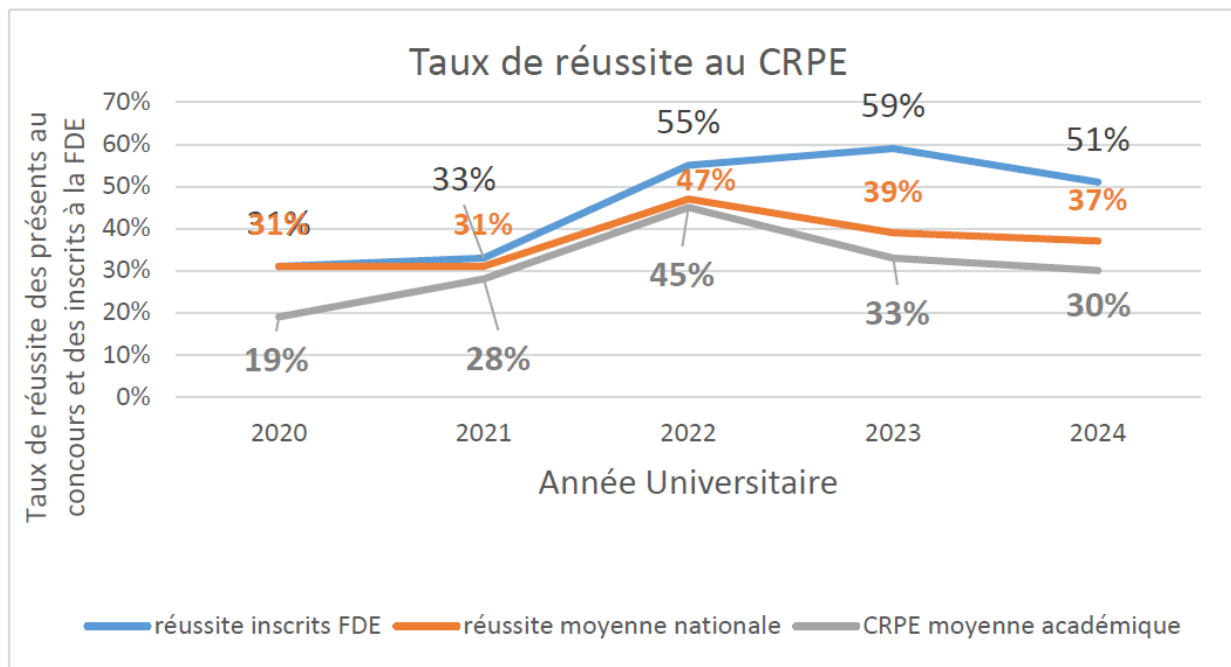
Résultats au CRPE des inscrits à la FDE :

194 sur l'académie de Montpellier et 67 (194 sur l'académie de Montpellier et 67 sur les autres académies).

INSPE et de l'éducation
Académie de Montpellier

261 admis au concours :

194 dans l'académie de Montpellier, 67 dans d'autres académies (25%)



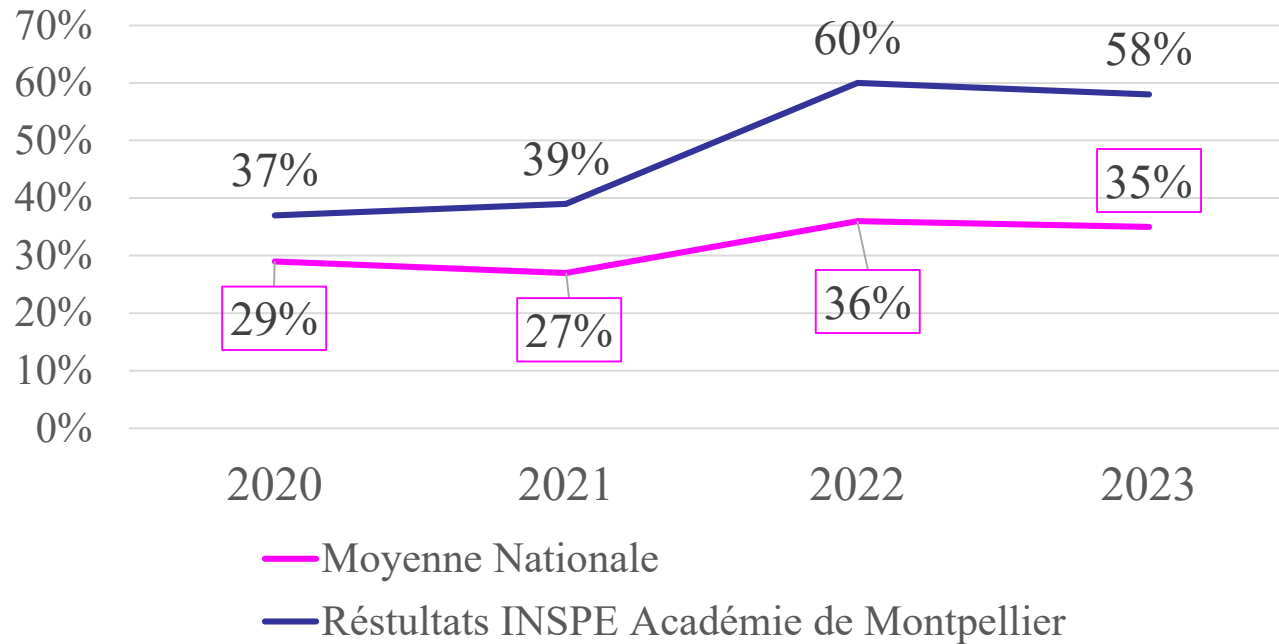
Les statistiques du ministère donnent la réussite des candidats présents au concours alors que les données concernant la FDE intègrent tous les étudiants inscrits, y compris les étudiants ne passant pas le concours.

Cette année, la FDE a estimé le taux de réussite des étudiants inscrits passant les écrits : il est de 56%.



Concours du 2nd degré: Taux de réussite élevé en moyenne

Résultats aux concours CAPES/CAPET/CAPLP/CAPEPS/CPE



Année	Parcours	Inscrits	% réussite
M2	Education et Pratiques Inclusives – Classe Ordinaire	15	60%
M2	Education et Pratiques Inclusives – Enseignements Spé	5	80%
M2	Didactique des humanités	57	43%
M2	Savoir, Apprentissage, Formation, Identité, Recherche	23	74%

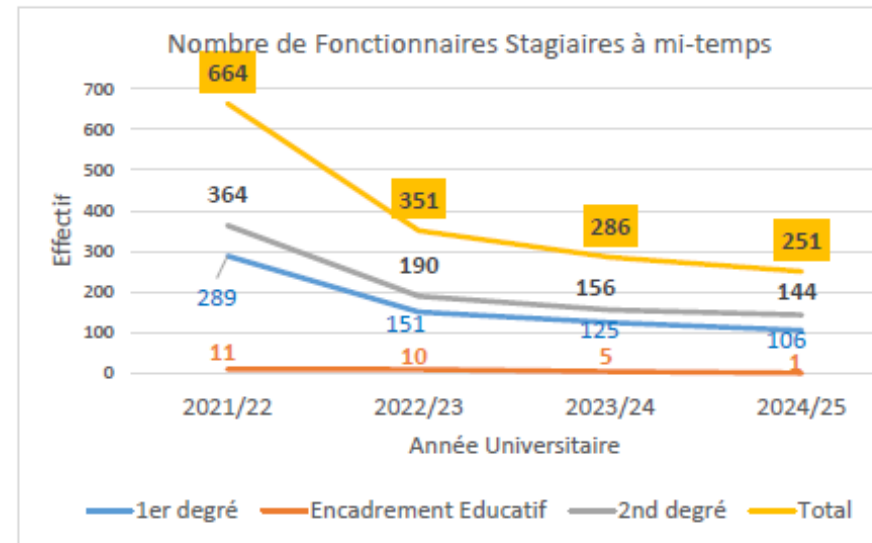
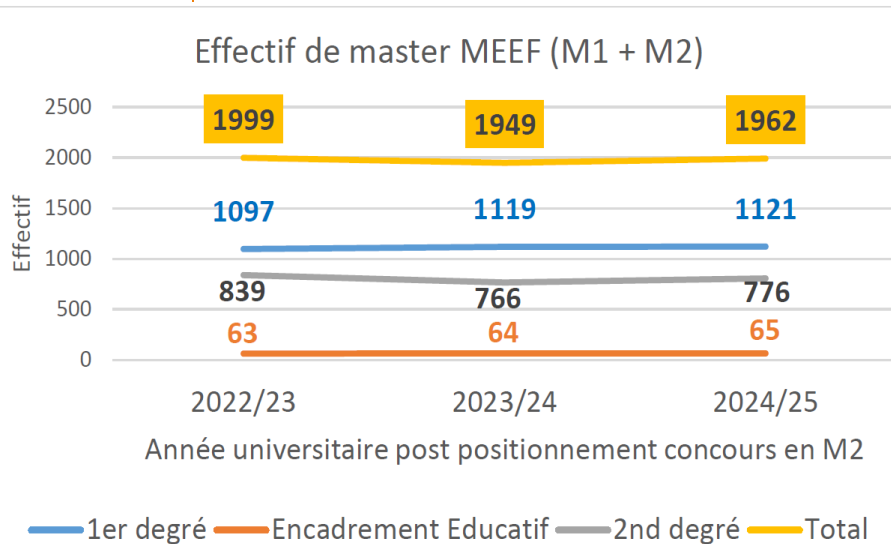
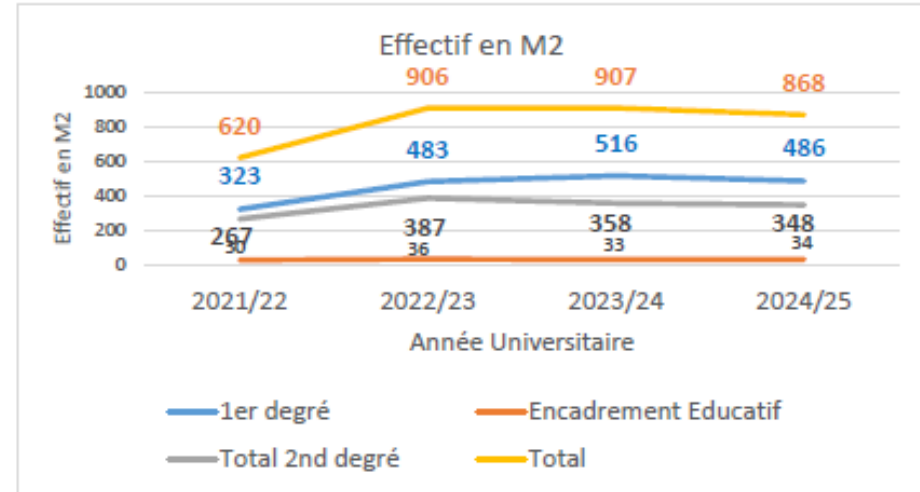
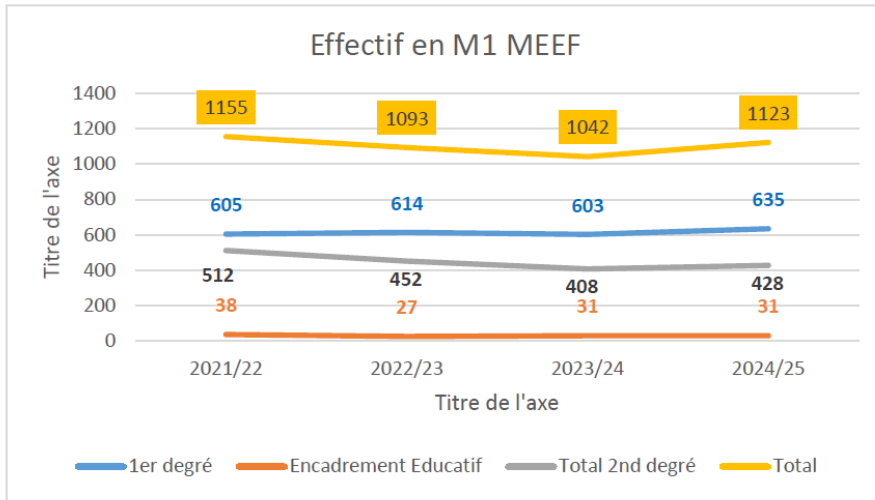
- Taux de réussite de 66% (33 diplômés)
- 30% des étudiants (15) n'ont pas validé et vont se réinscrire pour terminer et valider leur mémoire
- 2% (1 étudiant) se réoriente
- 2% (1 étudiant) était absent toute l'année



Point 4.2 : Premier bilan de la rentrée



Effectifs en M1 MEEF en augmentation, effectif en master MEEF retrouvant son niveau de 2022/23 (si l'on tient compte de la baisse de capacités d'accueil en EPS), baisse du nombre de PSTG



1^{er} degré :

- En 2022/23 172 (environ 35% de l'effectif de M2)
- En 2023/24 158 (environ 33% de l'effectif de M2)
- En 2024/25 166 (environ 33% de l'effectif de M2)

- **2nd degré** : environ 25% de l'effectif de M2 en 2022/23 et 23/24 et 24/25

Les demandes varient beaucoup d'une discipline à une autre, la détermination des lieux de stage a été difficile.



1^{er} degré : 386 PES dont 106 à mi-temps (**27% des PES** c'était 30% en 2023)

2nd degré : 492 FSTG dont 145 à mi-temps (**29% des FSTG**, c'était 36% en 2023)

La proportion de fonctionnaires stagiaires à plein temps augmente ce qui est normal et positif :

- Il est satisfaisant de voir que la proportion des lauréats issus d'un M2 MEEF soit prépondérante
- On retrouve les proportions avant la réforme entre lauréats issus d'un master MEEF et issus d'autres filières



Point 4.3 :

Point sur les activités de la commission recherche de l'INSPE



- **Lancement de deux appels à projets dans un cadre identique à celui de l'an dernier**
 - Soutien et développement de recherches dans le domaine de l'éducation et de la formation (montant maximum 4000 €)
 - Initiation et soutien de dispositifs d'articulation Recherche/Formation/Terrain dans l'académie (montant maximum 1000 €)
- **Deux séances Questions/Réponses en visioconférence** pour permettre aux personnes intéressées par le dépôt d'un projet de poser des questions, de clarifier les attentes, et le cas échéant, d'identifier des chercheurs et/ou acteurs de terrain ou formateurs susceptibles de s'engager dans le projet (16 octobre et 15 novembre)
- **Date limite de dépôt : 25 novembre 2024 à midi**
- **Sélection des projets retenus par la Commission Recherche : décembre 2024**
- **Diffusion du document intitulé « Cadre d'information pour accord Recherche-Education » actualisé** ayant pour objectif d'informer la rectrice ainsi que son représentant à l'INSPE sur l'objet de la recherche en projet avec un personnel de l'Education Nationale, ses modalités de mise en œuvre et les perspectives de plus-value pour les élèves et les équipes pédagogiques.
- **Mise à jour de la partie dédiée à la recherche sur le site de l'INSPE**
- **Organisation de 2 demi-journées d'étude dédiées à la présentation des projets soutenus par l'INSPE les années précédentes :**
 - 6 novembre et 4 décembre après-midi
- **Organisation des journées d'étude des INSPE d'Occitanie les 2 et 3 juin 2025**

Point 4.4 :

Renouvellement partiel du conseil de l'INSPE

Deux sièges sont à pourvoir dans le
collège des étudiants

Date des élections pas encore fixées



Point 4.5 :

Travaux à réaliser pendant l'année 2024-25

4.5.1- Préparation d'un dossier d'auto-évaluation du HCERES

4.5.2- Réflexion relative à l'évaluation par compétences de la prochaine offre de formation

4.5.3- Nouvelle offre de formation à réaliser dans le cadre d'une réforme?

